



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 octobre 2017**

Présents :

Bureau : MME BEVIERE, MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, PETETIN, PICARD, ROUSSEAU, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : /

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BOUVARD, MAMEAUX, POISSON.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. GAUDET, Conseiller départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. VERGER, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 septembre 2017
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- Appel à Manifestation d'Intérêt « Contrat de développement territorial des EnR thermiques » (COT EnR)
- Appel à Manifestation d'Intérêt 2019 « Guide du Routard Pays »
- CLE du SAGE Nappe de Beauce : lancement du marché « Etude débit minimum biologique »
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus, et excuse Mme la Sous-préfète et Mme le Député, absentes.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. Jean-Claude BOUVARD donne pouvoir à M. James BOURGEOIS, Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à M. Denis THION, Mme Véronique LEVY donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 septembre 2017

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 21 septembre : examen des dossiers de demande de subvention pour le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, attribution du marché et demande de subvention pour le suivi renforcé de la qualité des eaux des forages d'alimentation en eau potable, demandes de subvention pour le poste d'animateur principal (2018) pour le Contrat Global Essonne amont.

Mme BEVIERE précise qu'une remarque a été formulée par M. PETETIN en amont du Bureau, lorsqu'a été évoquée la possibilité de développement du Jardin de la Voie Romaine dans la zone de Morailles à Pithiviers-le-Vieil. Le compte-rendu sera modifié comme suit :

« M. PETETIN indique qu'il existe des terrains sur la commune de Dadonville, vers la station d'épuration de Pithiviers, qui pourraient être loués ou mis à disposition de l'association. La parcelle fait entre 8 à 9 000 m². La zone est inscrite au PLU pour ce type d'activité mais les terrains appartiennent toujours à M. CHENAULT. »

La Présidente ne relève pas d'autre observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, en tenant compte de la modification ci-dessus.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Mme BEVIERE indique que deux dossiers CRST et un dossier A vos ID investissement seront étudiés.

- Acquisition d'un broyeur ramasseur pour la gestion des milieux, Syndicat Mixte de l'Oeuf de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE).

Le SMORE (fusion des Syndicats de l'Oeuf et de l'Essonne et de la Rimarde) intervient depuis plusieurs années en matière de restauration sur les zones humides. Les interventions qui ont été menées visaient principalement la réouverture de milieux, la reconnexion « lit mineur / lit majeur » et l'étrépage (pratique visant à décaisser et exporter le sol superficiel et la végétation) de parcelles. Les zones concernées ont des profils différents et des surfaces pouvant varier de 0,2 ha pour les micros zones à forte valeur écologique jusqu'à une vingtaine d'hectares pour les plus importantes.

Le Syndicat s'est investi dans la restauration des zones humides afin de lutter contre les inondations, améliorer la qualité de l'eau, augmenter la capacité d'accueil des espèces inféodées aux milieux humides (végétales et animales) et de retrouver des zones de reproduction pour les espèces piscicoles, notamment le brochet.

La restauration est une des étapes essentielles à la réhabilitation et l'entretien est indispensable pour maintenir le milieu en équilibre, durablement.

Concernant l'entretien, le SMORE souhaite investir dans l'acquisition de matériel spécifique permettant le broyage des végétaux et leur export. Ce broyeur ramasseur permettra :

- d'intervenir en régie pour l'entretien des milieux
- de maintenir les milieux ouverts après restauration et ne pas perdre le bénéfice des investissements
- de réduire les coûts d'entretien des milieux (environ 3 000 €/ha pour l'intervention d'une entreprise spécialisée)
- d'éviter l'effet « paillage » inhérent à l'entretien par fauche sans exportation.

Mme BEVIERE insiste sur le caractère pilote de ce projet.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 6 716,40 € HT.

La subvention régionale demandée est de 5 300,00 €, soit 80% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé à Pithiviers, Communauté de commune du Pithiverais.

Mme BEVIERE rappelle l'historique du projet et précise que le permis de démolir vient d'être affiché sur site. Le budget total de l'opération s'élève à 2 134 399,40 € HT.

La réflexion du projet a été initiée par les médecins généralistes. Les 5 « plus jeunes » MG se sont rencontrés plusieurs fois depuis 2012, pour envisager les problèmes prochains de démographie médicale. 4 étaient favorables pour une MSP, des contacts ont été pris à l'époque, avec la municipalité de Pithiviers, sans concrétisation du fait des échéances électorales de 2014.

En mai 2014, avec l'aide du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et de sa Présidente, une première rencontre était proposée à l'ensemble des professionnels de santé libéraux de Pithiviers, pour juger de l'opportunité de la création d'une MSP. Les présents demandant plus de précisions, une seconde rencontre eut lieu en septembre 2014, autour de l'exemple de la MSP de Meung/Loire, en présence du Dr GUERN, médecin référent.

Depuis septembre 2014, les professionnels désirant se regrouper dans une MSP se rencontrent environ 1 fois par mois pour monter le projet médical.

En décembre 2014, les professionnels ont créé une association, porteuse du projet, avec une représentativité volontaire de leur pluridisciplinarité.

En février 2015, réunion avec l'ARS.

Entre mars et septembre 2015, présentation du projet aux instances locales (collectivités, partenaires...).

En décembre 2015, le choix du terrain est entériné ; la MSP sera implantée sur l'ancienne friche industrielle, 38 et 38 bis Rue du Capitaine Giry à Pithiviers.

A terme de cette acquisition, il est prévu que la parcelle soit divisée, l'une des parties (environ 1 000m²) étant prévue pour l'installation du Laboratoire d'analyses médicales Bioalliance.

En avril 2017, le permis de construire est déposé. Il est à ce jour, obtenu.

La MSP comme solution.

Du fait des départs à la retraite et du manque de renouvellement, il y a maintenant trop peu de professionnels de santé sur le bassin de vie, ces professionnels ne trouvent plus de temps pour communiquer entre eux, échanger autour de leurs patients, organiser ou assister à des formations. Ces départs à la retraite sont nombreux chez les médecins généralistes et il faut trouver des successeurs.

Du fait de l'attractivité des nouveaux lotissements, il y a un afflux de nouvelles familles de la région parisienne et dès maintenant ces nouveaux arrivants ont des difficultés à trouver un médecin traitant. Ils se tournent vers les urgences pour certains besoins, mais pour des pathologies qui ne devraient pas être traitées à ce niveau.

Du fait de la loi accessibilité, les locaux en centre-ville ne sont plus conformes et pour certains, non adaptables. La MSP permet de résoudre cette difficulté.

Du fait de l'exercice spécifique de chacun des professionnels, l'établissement d'un plan de soins global pour le patient n'est pas toujours visible, ni même cohérent. La prise en charge du patient est souvent morcelée. Une coordination des soins, un travail en commun, la connaissance des techniques de chacun des intervenants rendraient plus lisible la prise en charge et permettraient au patient lui-même de prendre part à sa prise en charge.

Un lieu commun d'exercice avec une salle de réunion favoriserait l'élaboration de protocoles spécifiques et la réalisation d'éducation thérapeutique pluriprofessionnelle.

Du fait de l'absence de permanence identifiée de soins infirmiers, les soins sont le plus souvent programmés au domicile du patient, augmentant ainsi la longueur des journées des infirmiers et le coût de la prise en charge. Un lieu identifié et accessible permettrait une permanence infirmière régulière, quotidienne, et la programmation de soins.

Composition initiale de la MSP.

4 MG	1 diététicienne
5 IDE	1 orthophoniste
4 kinés	1 ostéopathe
2 sages-femmes	1 podologue
1 dentiste	

Le projet médical est conforme au cahier des charges du CPER pour les projets de MSP (continuité et permanence des soins, pluridisciplinarité, actions de santé publique et de prévention, articulation avec la permanence de soins PDSA, accueil des internes de médecine, accessibilité, information, évaluation).

Le projet professionnel est détaillé dans le dossier CPER.

Il a reçu l'agrément de l'ARS du Centre-Val de Loire (avis définitif en date du 18/08/2017).

La collectivité est accompagnée par une chargée de mission de la MSA.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 2 060 000,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 154 500,00 €, soit 7,5% des dépenses éligibles (soit le plafond pour ce type de projet : 20 x 100 000 €/praticien + bonus de 60 000 € pour le logement), avec bonus géothermie de 206 000,00 € (10% de 2 060 000 €).

Mme BEVIÈRE commente le plan de financement en donnant quelques précisions sur les fonds FEADER (vus en Comité de programmation le 16 novembre 2017), CPER, Région (vus en janvier 2018), Contrat de ruralité, Dotation parlementaire et MSA (auxquels il convient d'associer l'ingénierie mise à disposition de la Communauté de communes). L'autofinancement est estimé à 33%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le prochain dossier concerne le dispositif A vos ID investissement.

- Accès à l'information, un droit pour tous les jeunes. Un outil mobile d'information au service des territoires, CRIJ Centre-Val de Loire.

L'initiative vise à acquérir, aménager et expérimenter un service « info-truck » sur le département du Loiret.

Le CRIJ et le réseau information jeunesse du Loiret se sont attachés à définir et à réfléchir à la mise en œuvre de ce projet de façon collective et concertée et l'idée même du projet est née lors de travaux réalisés pendant les réunions de réseau. Différents objectifs ont été formulés dans le cadre de ce projet « info truck »

- créer un service de proximité dans le Réseau Information Jeunesse du Loiret
- rendre accessible l'information à tous les jeunes loirétains

- renforcer la connaissance de l'information jeunesse en répondant à des sollicitations de municipalités, d'associations ou d'établissements scolaires (Forum, Opération en partenariat, stand d'information devant les établissements scolaires, information grand public...)
- soutenir les actions locales du Réseau Information Jeunesse en favorisant les actions d'animation et de prévention pour aller au-devant des jeunes grâce à cet outil mobile
- promouvoir l'information de proximité sur l'agglomération orléanaise notamment dans les quartiers contrat de ville
- impulser une dynamique d'information des jeunes et donner à voir aux collectivités territoriales la plus-value de la mise en œuvre d'un Point Information Jeunesse sur leur territoire.

La couverture territoriale du Loiret par le PIJ n'est pas achevée, des zones, en particulier en milieu rural, ne sont pas desservies. Le CRIJ doit soutenir les actions préalables à la création de PIJ et il doit également relayer l'information dans les zones où la création de structure permanente n'est pas envisageable à court terme. Un outil mobile d'information pourrait permettre de répondre à ces enjeux.

Les PIJ qui ont une vocation intercommunale pourraient aussi se saisir de cet outil afin de répondre à leur enjeu de territoire et ainsi pouvoir proposer un service de proximité hors les murs au plus près des lieux de vie des jeunes.

Durant l'année 2016-2017, et dans le cadre de rencontres départementales, 16 communes et associations ont travaillé sur ce projet. L'objectif de la démarche étant d'élaborer un projet co-construit afin de répondre aux enjeux de chaque territoire concerné. Cette approche collaborative a permis une large mobilisation et une implication importante dans le développement de l'action.

Le soutien régional est ici appelé sur l'achat du camion. Les frais divers liés au fonctionnement de ce nouvel outil feront l'objet d'un second dossier, sur le volet fonctionnement. La dimension collaborative de ce nouveau service doit en effet être précisée pour s'inscrire dans les critères du dispositif A vos ID.

Il est proposé de répartir cette subvention à parts égales entre les 6 territoires du Loiret concernés par l'initiative, soit 3 120 € par territoire.

Les dépenses éligibles s'élèvent à : 46 800,00 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 18 720,00 €, soit 40% des dépenses éligibles, soit 3 120,00 € par territoire.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE commente brièvement le tableau synthèse de la consommation du dispositif ID en campagne, devenu A vos ID, sur les volets investissement et fonctionnement.

Il est précisé que le projet de « Conciergerie mobile de proximité » est abandonné par son maître d'ouvrage.

Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),

Elle tend d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Pour le PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, l'intérêt d'une adhésion réside principalement dans les ressources et les formations proposées aux adhérents. Elle permet, en outre, d'accéder aux publications, aux rencontres régionales (3 à 4 par an), aux journées techniques préalables aux rencontres nationales.

Au regard des statuts de la Fédération nationale des SCoT, la cotisation annuelle est déterminée en fonction du nombre d'habitants. De 30 001 à 399 999 habitants, la cotisation s'élève à 0,01€/habitant. Pour le territoire du PETR, cela reviendrait, pour l'année 2018, à 618,82 €.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Appel à Manifestation d'Intérêt « Contrat de développement territorial des EnR thermiques » (COT EnR)

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER. Il rappelle les contours de cet appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit de permettre, dans le cadre d'un contrat d'objectif, de financer des projets d'installation de chauffage utilisant des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, chauffe-eau solaire, etc.). Les financements de la Région Centre-Val de Loire et de l'ADEME pourraient s'élever à hauteur de 40% de la dépense éligible. Les porteurs de projets privés sont également éligibles au dispositif (sites touristiques, syndicats de copropriétés, etc.). Le contrat d'objectif porte sur un nombre de 10 projets au minimum, dont un en géothermie.

Il est rappelé qu'une présentation a été faite lors du Bureau du 7 juillet 2017, et que courant juillet, une information auprès des collectivités locales et des hébergeurs touristiques (via l'OT du Grand Pithiverais) a été organisée. Les projets potentiels : chauffage par géothermie pour le pôle scolaire et périscolaire à Boisseaux, chaufferie des logements locatifs à Bazoches-les-Gallerandes, chaufferie de la mairie à Mainvilliers, système de chauffage au château d'Augerville-la-Rivière, chauffage de la piscine du Parc de Nibelle.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Il est convenu que David VOYER se rapproche de l'ADEME pour finaliser la candidature du PETR à cet appel à manifestation d'intérêt.

Appel à Manifestation d'Intérêt 2019 « Guide du Routard Pays »

Mme BEVIERE fait part de cet appel à manifestation d'intérêt pour une candidature du territoire pour le Guide du routard 2019. Cet appel à candidature est lancé par le groupe Hachette en partenariat avec l'Association Nationale des Pays et des Pôles (ANPP), spécifiquement auprès des Pays et des PETR.

Il est rappelé la ligne éditoriale des Guides du routard, le concept de la collection et son contenu. Le guide se compose de 112 pages, au format broché cousu, tiré à 15 000 exemplaires. Des exemplaires papier des derniers territoires lauréats 2017 sont présentés aux élus.

Le budget de cette opération se décompose comme suit :

- coût de l'acquisition : 54 300 € HT

- revente pages sponsors et publicité : 32 000 € HT

Soit une dépense nette d'acquisition de 22 300 € HT, soit 1,48 € HT par unité.

La diffusion « locale » (hors réseau Hachette) des 15 000 exemplaires peut se faire de la manière suivante : 5 000 exemplaires vendus par la collectivité et par le réseau touristique local, 5 000 exemplaires donnés aux sponsors et 5 000 exemplaires distribués gratuitement sur le territoire lors d'événements sportifs, culturels, etc.

En parallèle, le groupe Hachette organise sa propre diffusion, dans son réseau existant (librairies, hypermarchés, Maisons de la presse, plateforme web, e-book, etc.).

Mme BEVIERE précise qu'une subvention LEADER est possible, ce qui réduit très fortement le reste à charge pour le territoire.

Les élus s'accordent à dire que cette édition spécifique au Pays offrirait une forte visibilité touristique au Nord Loiret, comme cela avait pu se vérifier avec le Guide Gallimard « La Route du Blé en Beauce ». L'intérêt est fort, puisque le projet permettrait une action de communication d'envergure, en parallèle et en appui des actions à engager par l'Office de tourisme du Grand Pithiverais.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Le Pays se rapprochera de l'Office de tourisme pour travailler ce dossier de candidature.

CLE du SAGE Nappe de Beauce : lancement du marché « Etude débit minimum biologique »

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit de lancer et mener à bien la procédure de consultation pour le compte de la Commission Locale de l'Eau, afin de désigner un bureau chargé de l'étude de Débit Minimum Biologique (DMB) sur les principaux cours d'eau du SAGE doté d'un point nodal.

Elle précise que cette commande de travaux ne sera effective qu'après accord écrit de l'ensemble des financeurs sur les montants des aides attendues et que les frais financiers qui seraient liés à cette opération ne pourraient, en aucun cas, être à la charge du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

Les affaires diverses vues ici sont celles qui seront présentées au Comité syndical qui suit la réunion du Bureau.

- Modification du Règlement Intérieur du PETR.

Mme BEVIERE rappelle que le Règlement Intérieur, suite aux dernières modifications des statuts du PETR, doit être validé avant le 10 novembre 2017. Mis à part les mises à jour de rédaction liées aux modifications des statuts (remplacement de Syndicat de Pays par PETR), le Règlement est modifié à la marge, comme le changement du Conseil de développement par Conseil de développement territorial, le Conseil des Maires qui devient Conférence des Maires. Conformément à ce qui avait été annoncé au printemps, il est ajouté la Conférence des syndicats, qui est associé sur le même principe que la Conférences des Maires.

Le Bureau donne son accord sur ce projet.

- Information sur le lancement d'une réflexion sur faisabilité de labellisations « Site remarquable du Goût », AOP ou IGP pour le Pithiviers fondant.

Mme BEVIERE indique que deux réunions sont programmées pour étudier la faisabilité de ces labellisations, les 23 octobre et 7 novembre.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE donne lecture du mail reçu de l'ANPP. Il s'agit d'une information concernant un courrier envoyé par M. le Ministre de l'Environnement aux Préfets de Région. Il s'avère que les montants dirigés vers le TEPCV sont très largement insuffisants pour assurer les budgets inscrits aux conventions et avenants TEPCV. Il manque 350 000 000 € pour l'ensemble de la France.

Les services de l'Etat sont donc chargés de vérifier que les conventions ne souffrent pas d'anomalies, que les projets vont se réaliser conformément aux calendriers prévisionnels. Dans la négative, les conventions sont rendues caduques et les subventions annulées.

Pour le Pays, il semble que, sauf projets annulés par le Maître d'ouvrage, les projets ne sont pas remis en cause.

Un Comité de suivi est organisé le 6 novembre. Il s'agira de faire le point sur les projets et rappeler les obligations des maîtres d'ouvrage.

Par contre, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) bonifiés dans le cadre du TEPCV sont confirmés dans leur principe de mise en œuvre.

- Contrat de ruralité.

Un Comité de suivi est organisé le 10 novembre. Il s'agira de faire le point sur les projets et rappeler les obligations des maîtres d'ouvrage.

- Plan Climat Air Energie Territorial.

Mme BEIVERE rappelle la démarche de transfert de la compétence des EPCI vers le PETR, et que sur le territoire, 2 de ces EPCI sont dits « obligés », car leur population dépasse les 20 000 habitants (CC du Pithiverais et CC du Pithiverais Gâtinais).

Cette nouvelle compétence nécessitera à nouveau une modification des statuts du PETR.

- Dates du prochain Bureau.

Il est proposé la date du 7 décembre pour l'organisation du Bureau ; il sera suivi d'un Comité syndical à 17h30. M. PETETIN propose de mettre à disposition la salle des fêtes, récemment rénovée.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30.

Monique BEVIERE, Présidente